

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Billets à revenu rachetables, série 2601 (\$ CA) (catégorie F), échéant le 5 octobre 2028, de BMO liés à l'indice Solactive United States Big Banks AR

**Caractéristique de
remboursement
par anticipation
mensuel***

*Après la onzième date d'observation

**Liés à
l'indice Solactive
United States
Big Banks AR**

**Coupon éventuel
de 6,75 % par année
payé mensuellement**

**Protection
éventuelle de 35 %
à l'échéance**

**Fundserv
JHN14833**

**Pour plus de
renseignements, veuillez
communiquer avec votre
conseiller en placements.**

PRINCIPALES MODALITÉS

Les billets offrent des paiements éventuels de coupons mensuels pour les investisseurs tout en leur fournissant une protection éventuelle en cas de baisse légère à modérée de l'indice Solactive United States Big Banks AR (l'« **indice de référence** ») pendant la durée des billets. **Le capital des billets N'EST PAS protégé aux termes des billets.**

- **Émetteur** : Banque de Montréal
- **Moyen terme** : 7 ans jusqu'à l'échéance (sous réserve de l'appel au remboursement par anticipation des billets par la Banque)
- **Indice de référence** : L'indice Solactive United States Big Banks AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive United States Big Banks Index TR (l'« **indice sous-jacent** »), calculé en dollars américains, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 27 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « **facteur de rendement ajusté** »). Le 31 août 2021, le niveau de clôture était de 1 570,46. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 1,72 % le 31 août 2021. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 189 points d'indice, soit 12,04 % du niveau de clôture le 31 août 2021. L'indice sous-jacent est un indice à rendement total brut reflétant les variations des cours des titres qui le composent et le réinvestissement dans l'indice des dividendes et distributions versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice sous-jacent, il est supposé que les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice sous-jacent sont réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent l'indice sous-jacent.*
- **Paiements éventuels de coupons mensuels** : Coupons mensuels correspondant à 0,5625 % (soit 6,75 % par année), si le niveau de clôture est égal ou supérieur au **niveau à barrière désactivante du coupon (soit 65 % du niveau initial)** à la date d'observation applicable. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à une date d'observation, aucun coupon ne sera alors payable au porteur à la date de paiement du coupon connexe.
- **Caractéristique de remboursement par anticipation** : Les billets seront appelés au remboursement par anticipation par la Banque si le niveau de clôture est égal ou supérieur au **niveau de remboursement par anticipation (soit 110 % du niveau initial)** à une date d'observation après la onzième date d'observation. Si la caractéristique de remboursement par anticipation est déclenchée, les porteurs recevront le capital, majoré du coupon applicable à la date de paiement des coupons correspondante (dans ce cas, la date du remboursement). Si le niveau de clôture ne se situe jamais à un niveau égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation après la onzième date d'observation, la Banque n'appellera pas les billets au remboursement par anticipation. Si la Banque appelle les billets au remboursement par anticipation avant l'échéance, les billets seront annulés et les porteurs n'auront pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets.
- **Protection éventuelle** : Si le rendement de l'indice est négatif, le capital sera protégé tant que le niveau final est égal ou supérieur au **niveau barrière (soit 65 % du niveau initial)**. Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, le paiement à l'échéance correspondra au capital, déduction faite d'un montant correspondant au rendement de l'indice (qui sera un montant négatif reflétant la baisse du niveau de clôture) sous réserve du montant du paiement minimal. Le calcul et le moment des paiements à l'échéance peuvent être rajustés à la survenance de certaines circonstances particulières.
- **Marché secondaire quotidien** : Organisé par BMO Marchés des capitaux (peut être assujéti à des restrictions, tel qu'il est décrit dans le prospectus). Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché.

* Le 31 août 2021, le rendement en dividendes de l'indice sous-jacent était de 1,83 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 12,82 % composé annuellement pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis). Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans les titres qui composent l'indice sous-jacent. Les porteurs n'ont pas droit aux distributions ni aux dividendes versés sur ces titres.

Offerts jusqu'au :	29 septembre 2021
Date d'émission :	5 octobre 2021
Date d'échéance :	5 octobre 2028
Placement minimal :	2 000,00 \$
Commission de vente :	Néant

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Émetteur	Banque de Montréal (la « Banque »)
Note attribuée à l'émetteur	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (billets de dépôt à long terme > 1 an)
Prix de l'émission	100,00 \$ par billet (le « capital »)
Rendement de l'indice	La variation en pourcentage du niveau de clôture, mesurée de la date d'émission à la date d'évaluation finale, et calculée au moyen de la formule suivante : $\frac{\text{niveau final} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
Paiements des coupons	Sous réserve de la survenance d'un événement extraordinaire ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque, le porteur aura le droit de recevoir pour chaque billet un paiement de coupon mensuel à chaque date de paiement des coupons correspondant à 0,5625 % (soit 6,75 % par année), si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau à barrière désactivante du coupon à la date d'observation applicable. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à une date d'observation, aucun coupon ne sera alors payable au porteur à la date de paiement du coupon connexe. Si le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon à toutes les dates d'observation, aucun coupon ne sera payable aux porteurs. Se reporter aux rubriques « Description des billets — Paiements des coupons » et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » du prospectus.
Niveau à barrière désactivante du coupon	65 % du niveau initial
Niveau de remboursement par anticipation	110 % du niveau initial, ce qui déclenche l'appel au remboursement par anticipation des billets par la Banque si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation après la onzième date d'observation. Les billets ne peuvent pas être appelés au remboursement par anticipation avant la douzième date d'observation.
Dates d'observation et dates de paiement des coupons	Le niveau de clôture sera observé chaque date d'observation, sous réserve de la survenance de circonstances particulières (se reporter à la rubrique « Circonstances particulières » du prospectus) ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque. Se reporter à l'« Annexe 1 – Dates pertinentes ». Si la Banque appelle les billets au remboursement par anticipation avant l'échéance, les billets seront annulés et les porteurs n'auront pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets.
Niveau barrière	65 % du niveau initial, qui donnera lieu à une protection complète du capital contre une baisse du niveau de clôture à la date d'évaluation finale d'au plus 35 % par rapport au niveau initial.
Paiement à l'échéance	Sous réserve de la survenance d'un événement extraordinaire ou du remboursement par anticipation des billets par la Banque, le porteur reçoit le remboursement d'une partie ou de la totalité du capital à l'échéance selon le niveau de clôture à la date d'évaluation finale. Les porteurs ne participeront pas à la plus-value de l'indice de référence pendant la durée des billets et les porteurs n'ont pas droit aux dividendes ou aux distributions versés sur les titres composant l'indice sous-jacent. Le montant du paiement à l'échéance sera établi de la façon suivante : (i) Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière, le porteur touchera un paiement à l'échéance correspondant au capital. Dans le cas présent, le niveau final serait égal ou supérieur au niveau à barrière désactivante du coupon, de sorte que le porteur aurait également le droit de recevoir le coupon qui serait exigible et payable à la date d'évaluation finale. (ii) Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, le porteur touchera un paiement à l'échéance qui est inférieur au capital, étant donné qu'un montant correspondant au rendement de l'indice (qui sera un montant négatif reflétant la baisse du niveau de clôture) sera déduit du capital, sous réserve du montant du paiement minimal, calculé au moyen de la formule suivante : $\text{capital} + (\text{capital} \times \text{rendement de l'indice})$ Dans le cas présent, le niveau final serait inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon, par conséquent, aucun coupon ne serait payable à la date d'évaluation finale.
Marché secondaire / Frais de négociation anticipée	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale pour organiser un marché secondaire quotidien en vue de la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son entière appréciation, sans préavis aux porteurs. Aucuns frais de négociation anticipée ne s'appliqueront si les billets sont vendus avant l'échéance. Se reporter à la rubrique « Marché secondaire » du prospectus.
Devise	Les billets sont libellés en dollars canadiens, et tous les paiements exigibles aux termes des billets seront faits en dollars canadiens. Même si les cours des titres qui composent l'indice sous-jacent sont cotés en dollars américains, le fait qu'un billet fasse l'objet d'un remboursement ou non ou qu'un coupon soit payé ou non ainsi que le calcul du paiement à l'échéance seront déterminés en fonction du niveau de clôture à la date pertinente, sans égard aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux. Se reporter à la rubrique « Agent chargé des calculs » du prospectus.
Courtiers	BMO Nesbitt Burns Inc. et Raymond James Ltée
Commission de vente	Aucune commission de vente ne sera payée à l'égard des billets.

Billets à revenu rachetables, série 2601 (\$ CA) (catégorie F), de BMO liés à l'indice Solactive United States Big Banks AR

CARACTÉRISTIQUES DES BILLETS

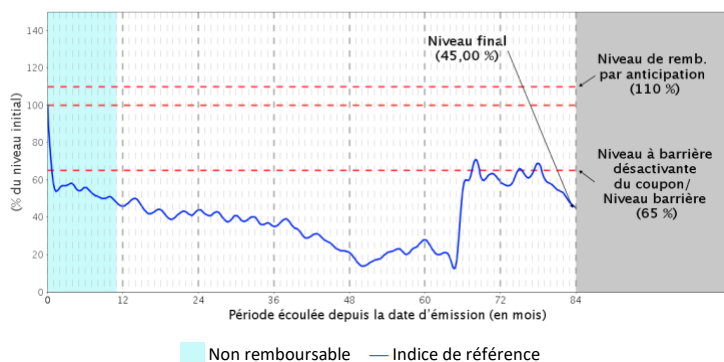
Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont les coupons et le paiement à l'échéance seront calculés et établis dans le cadre de trois différents scénarios. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'indice de référence ou du rendement que le porteur pourrait réaliser sur les billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun cas ou événement décrit à la rubrique « Circonstances particulières » du prospectus n'est survenu pendant la durée.

Niveau initial = 1 500,00

Niveau barrière/niveau à barrière désactivante du coupon = 975,00
(65,00 % du niveau initial)

Niveau de remboursement par anticipation = 1 650,00 (110,00 % du niveau initial)

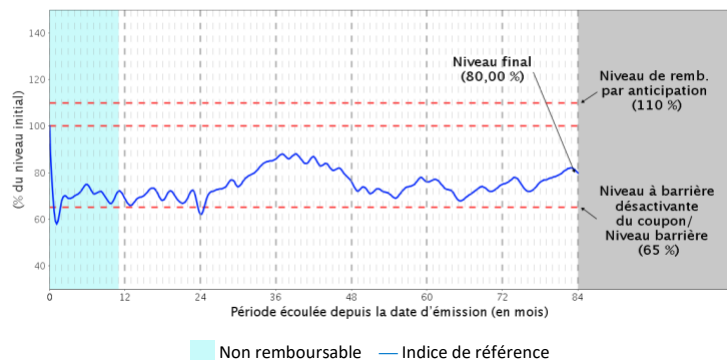
Exemple 1 : Scénario négatif



Sommaire des flux de trésorerie	
1) Capital	100,00 \$
2) Total des coupons payés	1,6875 \$
3) Paiement à l'échéance	45,00 \$
4) Total de la somme versée = 2) + 3)	46,6875 \$
5) Rendement des billets (annualisé)	-10,30 %

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra trois coupons seulement (aux 68^e, 75^e et 78^e dates de paiement des coupons), pour un total de 1,6875 \$ par billet, étant donné que le niveau de clôture est inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon pour toutes les autres dates d'observation. Le niveau de clôture était inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation après la 11^e date d'observation, de sorte que la Banque n'a pas appelé les billets au remboursement par anticipation. Étant donné que le niveau final était inférieur au niveau barrière, le porteur recevra un paiement à l'échéance qui correspond au capital de 100,00 \$, déduction faite d'un montant correspondant au rendement de l'indice, soit une baisse de 55 %; par conséquent, le porteur recevra un paiement à l'échéance de 45,00 \$ par billet, ce qui est inférieur au capital, ainsi que des coupons totalisant 1,6875 \$ par billet pendant la durée des billets (ou une perte annualisée de 10,30 %).

Exemple 2 : Scénario neutre

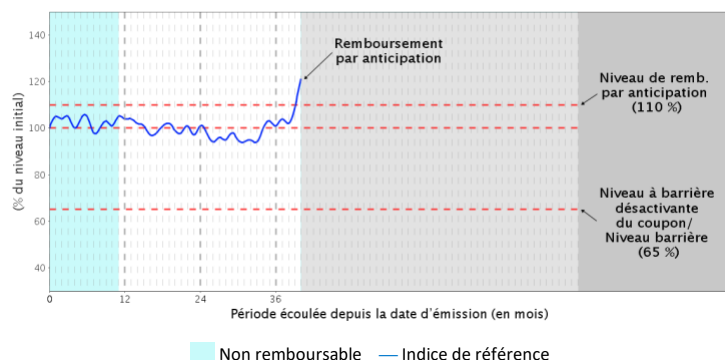


Sommaire des flux de trésorerie	
1) Capital	100,00 \$
2) Total des coupons payés	46,1250 \$
3) Paiement à l'échéance	100,00 \$
4) Total de la somme versée = 2) + 3)	146,1250 \$
5) Rendement des billets (annualisé)	5,56 %

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra un coupon à toutes les dates de paiement des coupons sauf aux 1^{re} et 24^e dates de paiement des coupons, où le paiement a été « désactivé » puisque le niveau de clôture était inférieur au niveau à barrière désactivante du coupon aux 1^{re} et 24^e dates d'observation pour un total de 46,1250 \$ par billet. Le niveau de clôture était inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation après la 11^e date d'observation, de sorte que la Banque n'a pas appelé les billets au remboursement par anticipation. Le niveau final était supérieur au niveau barrière; par conséquent, le porteur recevra un paiement à l'échéance correspondant au capital de 100,00 \$ par billet, ainsi que des coupons totalisant 46,1250 \$ par billet pendant la durée des billets (ou un rendement annualisé de 5,56 %).

Billets à revenu rachetables, série 2601 (\$ CA) (catégorie F), de BMO liés à l'indice Solactive United States Big Banks AR

Exemple 3 : Billet remboursé par anticipation



Sommaire des flux de trésorerie	
1) Capital	100,00 \$
2) Total des coupons payés	22,5000 \$
3) Paiement à l'échéance	100,00 \$
4) Total de la somme versée = 2) + 3)	122,5000 \$
5) Rendement des billets (annualisé)	6,26 %

Dans le présent scénario hypothétique, le porteur recevra un coupon aux quarante premières dates de paiement des coupons, pour un total de 22,5000 \$ par billet. Le niveau de clôture est supérieur au niveau de remboursement par anticipation à la 40^e date d'observation, de sorte que la Banque a appelé les billets au remboursement par anticipation à la 40^e date de paiement des coupons (dans ce cas, la « date du remboursement »). Au remboursement par anticipation des billets, les porteurs reçoivent le capital, majoré du coupon applicable, à la date du remboursement. En outre, les billets sont annulés et les porteurs n'ont pas le droit de recevoir de paiement ultérieur à l'égard des billets. Le porteur aurait reçu un paiement de 100,00 \$ par billet à la date du remboursement, ainsi que des coupons totalisant 22,5000 \$ par billet pendant la durée des billets (ou un rendement annualisé de 6,26 %).

Billets à revenu rachetables, série 2601 (\$ CA) (catégorie F), de BMO liés à l'indice Solactive United States Big Banks AR

Annexe 1 – Dates pertinentes

Période	Date d'observation	Date de paiement des coupons/Date du remboursement
1	29 octobre 2021	5 novembre 2021 (non remboursable)
2	29 novembre 2021	6 décembre 2021 (non remboursable)
3	4 janvier 2022	11 janvier 2022 (non remboursable)
4	31 janvier 2022	7 février 2022 (non remboursable)
5	28 février 2022	7 mars 2022 (non remboursable)
6	29 mars 2022	5 avril 2022 (non remboursable)
7	28 avril 2022	5 mai 2022 (non remboursable)
8	27 mai 2022	6 juin 2022 (non remboursable)
9	27 juin 2022	5 juillet 2022 (non remboursable)
10	28 juillet 2022	5 août 2022 (non remboursable)
11	29 août 2022	6 septembre 2022 (non remboursable)
12	27 septembre 2022	5 octobre 2022
13	31 octobre 2022	7 novembre 2022
14	28 novembre 2022	5 décembre 2022
15	3 janvier 2023	10 janvier 2023
16	30 janvier 2023	6 février 2023
17	27 février 2023	6 mars 2023
18	29 mars 2023	5 avril 2023
19	28 avril 2023	5 mai 2023
20	26 mai 2023	5 juin 2023
21	27 juin 2023	5 juillet 2023
22	31 juillet 2023	8 août 2023
23	28 août 2023	5 septembre 2023
24	27 septembre 2023	5 octobre 2023
25	30 octobre 2023	6 novembre 2023
26	28 novembre 2023	5 décembre 2023
27	2 janvier 2024	9 janvier 2024
28	29 janvier 2024	5 février 2024
29	27 février 2024	5 mars 2024
30	28 mars 2024	5 avril 2024
31	29 avril 2024	6 mai 2024
32	29 mai 2024	5 juin 2024
33	27 juin 2024	5 juillet 2024
34	29 juillet 2024	6 août 2024
35	28 août 2024	5 septembre 2024
36	27 septembre 2024	7 octobre 2024
37	29 octobre 2024	5 novembre 2024
38	27 novembre 2024	5 décembre 2024
39	2 janvier 2025	9 janvier 2025
40	29 janvier 2025	5 février 2025
41	26 février 2025	5 mars 2025
42	31 mars 2025	7 avril 2025
43	28 avril 2025	5 mai 2025
44	29 mai 2025	5 juin 2025
45	27 juin 2025	7 juillet 2025
46	28 juillet 2025	5 août 2025
47	28 août 2025	5 septembre 2025
48	26 septembre 2025	6 octobre 2025
49	29 octobre 2025	5 novembre 2025
50	28 novembre 2025	5 décembre 2025

Période	Date d'observation	Date de paiement des coupons/Date du remboursement
51	2 janvier 2026	9 janvier 2026
52	29 janvier 2026	5 février 2026
53	26 février 2026	5 mars 2026
54	27 mars 2026	6 avril 2026
55	28 avril 2026	5 mai 2026
56	29 mai 2026	5 juin 2026
57	26 juin 2026	6 juillet 2026
58	28 juillet 2026	5 août 2026
59	31 août 2026	8 septembre 2026
60	25 septembre 2026	5 octobre 2026
61	29 octobre 2026	5 novembre 2026
62	30 novembre 2026	7 décembre 2026
63	4 janvier 2027	11 janvier 2027
64	29 janvier 2027	5 février 2027
65	26 février 2027	5 mars 2027
66	29 mars 2027	5 avril 2027
67	28 avril 2027	5 mai 2027
68	28 mai 2027	7 juin 2027
69	25 juin 2027	5 juillet 2027
70	28 juillet 2027	5 août 2027
71	30 août 2027	7 septembre 2027
72	27 septembre 2027	5 octobre 2027
73	29 octobre 2027	5 novembre 2027
74	29 novembre 2027	6 décembre 2027
75	4 janvier 2028	11 janvier 2028
76	31 janvier 2028	7 février 2028
77	28 février 2028	6 mars 2028
78	29 mars 2028	5 avril 2028
79	28 avril 2028	5 mai 2028
80	26 mai 2028	5 juin 2028
81	27 juin 2028	5 juillet 2028
82	31 juillet 2028	8 août 2028
83	28 août 2028	5 septembre 2028
84	27 septembre 2028	5 octobre 2028

Billets à revenu rachetables, série 2601 (\$ CA) (catégorie F), de BMO liés à l'indice Solactive United States Big Banks AR

MISE EN GARDE

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque daté du 25 août 2021 (le « prospectus préalable de base ») et le supplément de fixation du prix n° 25 daté du 9 septembre 2021 (le « supplément de fixation du prix »).

Les sommes versées aux porteurs dépendront du rendement de l'indice de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que les porteurs réaliseront un rendement sur leur placement en capital dans les billets ou que leur placement en capital leur sera remboursé à l'échéance, sous réserve d'un remboursement de capital minimal de 1,00 \$ par billet. Étant donné que les billets offrent uniquement une protection éventuelle, un porteur pourrait perdre une partie ou la quasi-totalité de son placement en capital dans les billets si le niveau final est inférieur au niveau barrière. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » dans le supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels devraient examiner attentivement les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix ainsi que dans le prospectus préalable de base (collectivement, le « prospectus ») et, plus particulièrement, ils devraient examiner les facteurs de risque figurant aux rubriques « Caractère adéquat du placement » et « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. pour l'application du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter à la rubrique « Mode de placement » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts destiné à assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière qui a accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets — Rang et absence d'assurance-dépôts » du supplément de fixation du prix.

Le résumé ci-dessus n'est fourni qu'aux fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. La législation de certains territoires pourrait interdire ou restreindre le placement et la vente des billets. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et vendus uniquement par des personnes qualifiées. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix et du prospectus préalable de base est accessible à l'adresse www.sedar.com.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque utilisées sous licence. L'indice Solactive United States Big Banks AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (EU) 2016/1011. Le nom « Solactive » est une marque de commerce déposée de Solactive. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et régie par elle. L'indice de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive et les membres de son groupe ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion, et aucun d'entre eux ne fait de déclaration quant à la pertinence d'investir dans ce(s) produit(s).